

Bureau 407  
INSPECTIONS

Nice, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Affaire suivie par :  
Groupe des inspecteurs de langues vivantes  
étrangères

Les inspectrices et inspecteurs  
de langues vivantes étrangères

Tél : 04.93.53.71.50/51  
Mél : [ipr-ia@ac-nice.fr](mailto:ipr-ia@ac-nice.fr)

Mesdames et messieurs les professeurs  
S/C du Chef d'établissement

53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR de l'académie de Nice et du groupe des IA-IPR de langues vivantes étrangères

Mesdames et messieurs les professeurs et les CPE de l'académie de Nice, chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, notamment dans le cadre de la préparation aux examens et de la conduite du contrôle continu au cycle terminal en lycée. Pour la troisième année consécutive, le « projet d'évaluation » qui concerne les élèves de première et de terminale sera le garant d'un contrôle continu cohérent, lisible et transparent. Nous vous invitons à étendre votre réflexion collégiale sur l'évaluation à la classe de seconde ; n'hésitez pas à inviter l'IA-IPR de votre discipline à un éventuel conseil d'enseignement sur ce sujet.

Les priorités de l'année 2023-2024 sont définies dans la circulaire de rentrée « Une école qui instruit, émancipe et protège »

(<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>). Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

**1/ La lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes est une priorité absolue.**

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui s'engagent activement dans cette lutte, notamment dans le cadre du dispositif pHARe. La lutte contre le harcèlement est, comme le respect de la laïcité et des valeurs de la République, l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative ; nous savons pouvoir compter sur votre vigilance collective sans faille. Une communication académique est à venir sur ce sujet.

**2/ La « nouvelle sixième » est mise en place à la rentrée.**

La généralisation de Devoirs faits, qui devient obligatoire en 6<sup>ème</sup>, est l'occasion de réfléchir collectivement à la question des devoirs, à l'échelle d'une discipline (en conseil d'enseignement) ou d'une équipe (en conseil pédagogique). Cette réflexion peut porter sur les consignes et les attentes formulées par chaque professeur dans sa discipline, ainsi que sur la manière dont chacun et chacune se saisit des « méthodes et outils pour apprendre » (domaine 2 du Socle Commun), afin de mutualiser les pratiques et si besoin harmoniser certaines démarches.

La deuxième mesure de la nouvelle 6<sup>ème</sup> est la mise en place d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement pour tous les élèves, en mathématiques ou en français, afin de consolider les apprentissages fondamentaux ; dans le cadre de votre organisation, nous vous invitons à conduire une analyse partagée des résultats des évaluations nationales en début d'année scolaire. La feuille de route du conseil académique des savoirs fondamentaux sera diffusée prochainement.

Enfin, « Pix 6<sup>ème</sup> » est déployé dans l'ensemble des collèges à la rentrée scolaire 2023.

### **3/ La nécessité de la pratique d'une expression écrite longue au cycle 4 est réaffirmée.**

Elle concerne l'ensemble des disciplines qui ont toutes vocation à contribuer à la maîtrise du domaine 1.1. du Socle Commun. Ce point peut faire l'objet d'un travail dans le cadre de la liaison collège-lycée.

### **4/ Le CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble » se poursuit.**

Nous invitons les équipes à se saisir de cette opportunité de financement de projets innovants. Les IA-IPR pourront vous accompagner dans votre démarche, en particulier si vous exercez dans l'un des collèges des « réseaux d'égalité des chances et des territoires ».

**5/ Les Jeux olympiques et paralympiques** ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire, que ce soit dans des projets disciplinaires ou interdisciplinaires.

## **Partie commune inter-langues**

Alors que le doux écho des vacances d'été résonne encore, nous tenons à saisir cette occasion pour vous adresser nos vœux les plus chaleureux d'une rentrée sereine et en pleine forme. Nous espérons sincèrement que chacune et chacun d'entre vous a pu profiter de la trêve estivale pour faire le plein d'énergie et se préparer à une nouvelle année scolaire emplies de promesses.

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre académie de nouveaux collègues, notamment des professeurs stagiaires et de nouveaux enseignants contractuels à qui nous souhaitons une belle installation. Nous savons pouvoir compter sur les collègues déjà en poste pour les accueillir et les accompagner dans leurs premiers pas.

Grâce à vous, les examens passés ont été couronnés de succès, et les résultats très satisfaisants de nos élèves aux épreuves terminales comme au contrôle continu témoignent de votre investissement au quotidien.

Dans le prolongement des recommandations énoncées dans la circulaire du 12 décembre 2022 intitulée *Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire – Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves* (à consulter en suivant le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo47/MENE2234752C.htm> ), il nous importe de rappeler ici quelques priorités :

L'égalité des chances demeure au cœur de nos priorités, aussi bien à l'échelle nationale qu'académique. Les langues vivantes jouent un rôle essentiel dans l'élargissement des horizons de nos élèves et dans le renforcement de leur ambition scolaire. Elles sont un moyen d'ouvrir

les portes de l'altérité et de permettre aux élèves les plus défavorisés d'accéder à des dispositifs linguistiques enrichis (sections internationales, binationales, européennes, dispositifs bi-langues, enseignement optionnel LCE...)

Chaque année, nous accueillons avec enthousiasme des assistants de langues vivantes étrangères dans les établissements. Il est primordial de leur offrir un accueil chaleureux, en facilitant leur intégration au sein des équipes pédagogiques. À cet égard, nous avons élaboré de nouveaux modules de formation qui vous sont destinés, en particulier aux professeurs qui reçoivent un assistant dans leur établissement, afin de vous aider à optimiser la présence d'un assistant en classe et à ajuster votre pédagogie en conséquence.

L'enseignement des langues vivantes étant indissociable de la culture des pays où ces langues sont parlées, nous vous encourageons vivement à promouvoir des mobilités avec vos élèves, qu'elles soient physiques ou virtuelles. Les programmes européens tels qu'Erasmus+ sont des ressources précieuses pour concrétiser ces échanges enrichissants. Les services de la DRAREIC et l'ÉRAEI dans votre établissement sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche, et nous vous informons qu'un module de formation dédié à l'intégration de projets internationaux dans votre enseignement est disponible au PAF.

Enfin, il est important de souligner que depuis la session 2023 du baccalauréat, les lycéens ont la possibilité de valoriser leurs expériences de mobilité européenne et internationale dans le cadre de la scolarité et de l'examen du baccalauréat.

Afin de dynamiser le rayonnement des langues au sein de chaque établissement, il nous paraît important de rappeler que, parallèlement aux dispositifs renforcés tels que les sections internationales, binationales ou européennes, l'opportunité d'enseigner une discipline non linguistique dans une langue étrangère reste possible, tant au collège qu'au lycée. Il est essentiel par exemple que l'enseignement d'une DNL soit proposé dès la 6ème dans les collèges se trouvant dans le secteur d'écoles EMILE ou au cycle 4 complémentirement à un enseignement de LCE. À cet égard, nous encourageons vivement les enseignants de langues vivantes étrangères à inciter leurs collègues non linguistes, qui manifestent une affinité et des compétences dans une langue étrangère, à se présenter à une certification complémentaire. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi-octobre (détails disponibles ici : [www.ac-nice.fr/certification-complementaire-121609](http://www.ac-nice.fr/certification-complementaire-121609)).

L'évaluation, en vertu de son rôle primordial, se doit d'être au service de l'apprentissage et des progrès de chaque élève. Afin d'atteindre cet objectif, ainsi que pour élaborer des progressions harmonieuses dans l'acquisition des différentes compétences linguistiques, de nouvelles ressources ont été déployées pour le cycle 4 au collège : il s'agit des repères annuels de progression partagés pour les quatre langues principales enseignées, accompagnés des attendus de fin d'année en 5ème, en 3ème, et prochainement en 4ème. Nous vous invitons à les découvrir sans tarder (<https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>). Ces outils, précieux dans l'organisation de l'année et garants d'une progression effective, s'avèrent également inestimables pour la conception des évaluations.

En parallèle, de nombreuses ressources destinées à faciliter l'évaluation et le positionnement des élèves en langues vivantes ont également été publiées cette année (<https://eduscol.education.fr/166/positionnement-et-evaluation-en-langues-vivantes-etrangeres>).

Au lycée, l'instauration de l'attestation de langues vivantes a permis à chaque candidat, qu'il soit scolaire ou individuel, d'obtenir un document spécifiant son niveau de compétence dans ses langues vivantes A et B en fin de terminale. La session 2023 a marqué la première édition de cette attestation ; il s'agit d'une avancée significative dans notre engagement sur le thème de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences linguistiques.

Concernant le programme académique de formation continue destiné aux professeurs de langues vivantes étrangères, nous sommes ravis de réintroduire les modules inter-langues qui ont suscité votre intérêt l'an dernier, à savoir : l'écriture collaborative en LVE, la lecture suivie en LVE, le débat et les compétences orales, les sciences cognitives, la ludification

des apprentissages ainsi que la différenciation. Nous vous invitons à vous "abonner" aux modules de votre choix sur le site de l'EAFC ([www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-education-orientation-second-degre-122502](http://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-education-orientation-second-degre-122502)).

Le mois de mars 2023 a, une fois de plus, marqué un temps fort pour les langues vivantes au sein de notre académie, à travers la 3ème édition du concours "HISTOIRES COMMUNES" organisé lors de la Semaine des Langues ( <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/italien/2022/11/30/semaine-des-langues-du-27-mars-au-1er-avril-2023/> ). Nombreux ont été les établissements qui y ont participé, pour le plus grand enchantement des élèves, ayant ainsi pu conjuguer le développement de leurs compétences linguistiques avec le plaisir d'apprendre. Nous vous attendons encore plus nombreux en 2024.

Avant même l'arrivée du printemps 2024, nous célébrerons la Journée Européenne des Langues le 26 septembre prochain. Cet événement constitue une occasion propice pour fêter les langues et la culture de l'autre. Un kit pédagogique élaboré par notre groupe numérique disciplinaire demeure à votre disposition, regorgeant d'idées d'activités aussi originales que stimulantes : découvrez-le ici <https://view.genial.ly/62c3543ba4899a001110a2ec>

Pour les enseignants en rendez-vous de carrière cette année, nous vous encourageons à consulter le guide de l'entretien du rendez-vous de carrière disponible ici : <https://www.education.gouv.fr/media/48144/download> . Bien que le document de référence ne soit pas obligatoire, son utilisation est fortement recommandée. Si vous le jugez pertinent, vous pouvez le transmettre en amont à l'IA-IPR concerné : <https://www.education.gouv.fr/media/70412/download> . Les rendez-vous de carrière pour les enseignants éligibles au titre de l'année scolaire 2022-2023 et qui n'ont pas encore eu lieu se dérouleront au cours du mois de septembre 2023.

Pour les enseignants qui ne sont pas concernés par un rendez-vous de carrière cette année, il est possible qu'une visite d'accompagnement individuel soit organisée, dans le but de fournir un retour constructif sur vos pratiques pédagogiques en classe.

Nous sommes enchantés d'accueillir cette année au sein de l'équipe des inspecteurs LVE une deuxième IA-IPR d'espagnol, Mme Béatrice Mecqinon. En anglais, Mme Laurence GY sera IA-IPR faisant-fonction.

Comme à chaque rentrée, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères à tous les tuteurs et tutrices, aux enseignants et enseignantes qui s'engagent dans la conception et la correction des examens, ainsi qu'à nos quatre interlocuteurs académiques pour le numérique. Nous adressons également notre gratitude aux professeurs formateurs académiques, à l'ensemble de nos formateurs et aux chargés de mission pour leur engagement indéfectible à nos côtés.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire.

*Brigitte Carrère, IA-IPR d'anglais, coordination des LVE*

*Bénédicte Guréghian, IA-IPR d'anglais*

*Laurence Gy, IA-IPR d'anglais (faisant-fonction)*

*Olivier Halbout, IA-IPR d'italien, coordination des LVE*

*Laurent Hélius, IA-IPR d'anglais*

*Patrick L'Hospital, IEN ET EG lettres-anglais*

*Béatrice Mecqinon, IA-IPR d'espagnol*

*Ulf Sahlmann, IA-IPR d'allemand*

*Michèle-Ruth Wendling, IA-IPR d'espagnol*